



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 106 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale*

Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [73/184](#) du 17 décembre 2018, dans laquelle elle a décidé que le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendrait à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020, avec des consultations préalables le 19 avril 2020,

Prenant note avec préoccupation de la situation concernant la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

Décide de reporter la tenue du quatorzième Congrès jusqu'à nouvel ordre et d'envisager de nouvelles dates en temps utile.

* Pour statuer sur la présente proposition, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 106 de l'ordre du jour.

